



Monsieur Jean CASTEX

Premier Ministre

Hôtel de Matignon

57, rue de Varenne

75700 Paris

Monsieur Olivier VÉRAN

Ministre des Solidarités et de la Santé

Ministère de la Santé

14, Avenue Duquesne

75350 PARIS 07 SP

Paris, le 27 janvier 2022

Monsieur le Premier Ministre,
Monsieur le Ministre de la Santé,

Depuis de nombreux mois les services de la DGOS, avec les organisations syndicales représentatives de la FPH, ont entrepris une réingénierie du métier de conducteur ambulancier. Le ministère de la Santé est sur le point de valider les travaux avec à la clé un métier rénové avec des actes de soins dorénavant autorisés. Ces agents de la filière technique pratiquaient déjà ces actes en toute illégalité depuis très longtemps.

Aujourd'hui, malgré une réingénierie insuffisante, ces professionnels sont placés dans une équipe de soins. C'est pourquoi les syndicats CGT, FO et SUD ainsi que les professionnels concernés ont souhaité obtenir une modification du Code de la Santé Publique, afin de reconnaître ce métier comme profession paramédicale.

Depuis plusieurs années, différentes professions ont été réingéniées par le ministère de la Santé avec pour conséquences l'attribution de nouvelles compétences, une augmentation de leur rôle propre, tout cela se soldant à chaque fois par une revalorisation salariale.

Devant le refus du ministère de la Santé d'entrevoir cette revalorisation pour cette profession, les syndicats CGT, FO et SUD, ont porté la revendication des professionnels, et c'est par une mobilisation très importante que nous avons signifié l'indignation des Ambulanciers qui ne se sentent pas justement reconnus au regard de l'évolution profonde de ce nouveau métier.

Faisant suite à ce mouvement de grève très largement suivi, le cabinet du ministre de la Santé nous a informés qu'il donnait suite à deux revendications portées par les professionnels, à savoir le placement du métier dans la filière soins et une modification de la dénomination du métier.

Nous prenons acte que la dénomination de cette profession va évoluer, mais nous tenons à vous mettre en garde contre toutes tentatives de glissements de tâches qui viseraient à leurs faire exécuter des gestes propres à d'autres professions (ex : Aides-Soignants, Agents Mortuaires...).

Néanmoins, aucune avancée financière n'est entrevue pour le moment. A l'heure où tout le service public hospitalier est mis en mal, il est indispensable de revaloriser les carrières de ces professionnels, afin de les fidéliser et de reconnaître leur implication et leur importance dans notre système de santé.

Les Ambulanciers Hospitaliers souhaitent un accès au corps de catégorie B, et restent demandeurs de l'ouverture d'une négociation sur l'octroi d'une revalorisation salariale comme les autres professionnels réingéniés. Le régime indemnitaire de la fonction publique le permet, et leur déroulement de carrière peut être accéléré par la réévaluation des ratios promus-promouvables liés à leurs grades.

C'est pourquoi les syndicats CGT, SUD, FO sollicitent de votre haute bienveillance l'ouverture de négociations, afin de déterminer une revalorisation salariale et une juste reconnaissance du travail effectué par ces professionnels et de l'évolution de leur profession.

Nous nous tenons à votre disposition et vous prions de croire, Monsieur le Premier Ministre, Monsieur le Ministre de la Santé, à l'expression de nos plus respectueuses salutations.

Paris, le 27 janvier 2022.

Pour FO :
Didier BIRIG
Secrétaire Général
de la Fédération SPSS



Pour la Fédération CGT Santé et Action Sociale :
Francois His
Membre de la Direction Fédérale



Pour la fédération SUD SANTE SOCIAUX :
François RINGOOT
Secrétaire Fédéral

